



mesure d'expulsion locative

Par **shaima**, le **05/04/2019** à **00:18**

bonjour ,

j'ai recue un commandement de quitter le lieu d'ahbitation pour faire la demande au juge pour un delais supplementaire pour rester dans le logement est ce qu'on doit passer par un avocat ou je peut le faire moi meme ?

je sais que le mieux être présenter par un avocat mais malheureusement j'ai pas les moyen pour .

merci d'avance

Par **youris**, le **05/04/2019** à **10:02**

bonjour,

vous pouvez demander l'aide juridictionnelle.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18074>

voir également ce lien:

<https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/getNotice.do?cerfaNotice=52027&cerfaFormulaire=15>

salutations

Par **shaima**, le **05/04/2019** à **13:38**

Bonjour , on a pas le droit à l'aide juridictionnelle c'est pour cette raison j'ai poser la question Vous connaissez pas un site ou une association qui peu nous aider à faire la demande

auprès du juge au moins faire les gros titres ...

merci pour votre réactivité

Par **Visiteur**, le **05/04/2019** à **13:58**

Bonjour

Aviez-vous été prévenue de cette expulsion, qui intervient à la fin de la trêve hivernale (1er novembre 2018 ----31 mars 2019) ?

... car le juge de l'exécution va se baser aussi sur les preuves de recherche que vous lui fournirez.

Suivez les instructions de cette notice pour la demande de délais à une mesure d'expulsion

<https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/getNotice.do?cerfaNotice=52027&cerfaFormulaire=15>

<https://www.legavox.fr/blog/maitre-joan-dray/suspension-mesure-expulsion-12483.htm>

Par **shaima**, le **05/04/2019** à **16:52**

La décision on l'a eue le 14 février mais on a proposé un paiement de la dette sur 36 mois mais ça n'a pas été accordé du coup il y a eu la décision d'expulsion ...

Le temps qu'on a l'accord de la loi Dalo il nous faut minimum 6 semaines on a fait un recours le 12 mars on est à l'attente d'une réponse de leur part ...

On n'aura jamais une repense avant le 7 mai c'est le dernier jour qu'on doit quitter l'appartement c'est pour cette raison qu'on veut demander un délai supplémentaire car on n'est pas ou on va en plus j'ai un bébé de 8 mois ...